

LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES

Ressources : Qui appeler, quand et pourquoi

Que devrais-je faire si je pense être victime de maltraitance?

Si vous êtes en danger immédiat, composez le 9-1-1. Il peut être dangereux de tenter de régler la situation vous-même; demandez l'aide de quelqu'un en qui vous avez confiance et élaborer un plan de sécurité ou d'urgence.

Confiez à quelqu'un en qui vous avez confiance ce qui vous arrive dans la vie. Parlez à un ami, un membre de la famille, un travailleur social, un travailleur de services d'aide aux victimes, un aide à domicile, une infirmière, un médecin, un avocat ou quelqu'un à votre lieu de culte.

Conservez un dossier dans un endroit caché avec l'aide de quelqu'un en qui vous avez confiance. Notez ce qui vous arrive. Cela vous aidera à documenter la maltraitance et aidera les autres à vous aider si vous en avez besoin.

Envisagez d'intenter une action en justice. Toutes les formes de maltraitance sont inacceptables. Certaines sont illégales. Vous pourriez penser à parler à un avocat ou à appeler une des ressources figurant dans cette brochure.

Ne vous blâmez pas. Sachez que ce n'est pas de votre faute et que vous pouvez vous faire aider. Demandez de l'aide. Vous ne méritez pas d'être victime de maltraitance. De nombreux groupes dans votre collectivité veulent vous aider à protéger vos droits, votre sécurité et votre dignité.

Signaler des cas de maltraitance à l'égard des personnes âgées

La maltraitance peut être un acte criminel et relever du Code criminel. Appelez votre poste de police local pour obtenir de l'information ou pour signaler un cas de maltraitance.

Si la situation est une urgence ou si une personne est en danger immédiat, composez le 9-1-1.

Pour signaler un cas de maltraitance, de négligence ou d'autonégligence à l'égard d'une personne âgée qui ne peut pas demander du soutien et de l'aide par elle-même, communiquez avec les organismes suivants :

Northern Health
(Régie de la santé du nord)

Ligne de protection des adultes : 1 844 465-7414
Prince George : 250 565-7414

Interior Health

(Régie de la santé de l'intérieur)

Bureau des adultes vulnérables et incapables

Tél. : 1 844 870-4754

Courriel : IHAdultguardianship@interiorhealth.ca

Pour obtenir les numéros directs dans la communauté, visitez :

www.interiorhealth.ca/reportabuse (en anglais)

Vancouver Coastal Health ReAct Adult Protection Program

(Régie de la santé de la côte de Vancouver, programme de protection des adultes ReAct)

Tél. : 1 877 REACT-99 (1 877 732-2899)

www.vchreact.ca/index.htm (en anglais)

Island Health

(Régie de la santé de l'île de Vancouver)

Sud de l'île : 1 888 533-2273

Centre de l'île : 1 877 734-4101

Nord de l'île : 1 866 928-4988

www.viha.ca (en anglais)

Fraser Health

(Régie de la santé de la vallée du Fraser)

Tél. : 1 877 REACT-08 (1 877 732-2808)

www.fraserhealth.ca/health-info/health-topics/adult-abuse-and-neglect/adult-abuse-and-neglect (en anglais)

Providence Health Care Society

Tél. : 1 877 REACT-99 (1 877 732-2899)

Community Living BC (pour les personnes ayant des troubles du développement)

Tél. : 1 877 660-2522

Pour signaler un cas d'exploitation financière à l'égard d'un adulte vulnérable ou de maltraitance perpétrée par un mandataire spécial, communiquez avec :

Public Guardian and Trustee of British Columbia

(Tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique)

Appelez l'un des numéros ci-dessous et demandez à être transféré au tuteur et curateur public.

Tél. : 604 660-4444

Sans frais : 1 800 663-7867 (Service BC)

www.trustee.bc.ca

Déposer une plainte

Community Care Licensing Office

(Bureau de délivrance des permis en soins communautaires)

Si vous vous préoccupez de la santé, de la sécurité ou du bien-être d'une personne confiée aux soins d'un établissement de santé communautaire autorisé.

Enquiry BC : 1 800 663-7867

(Demandez à parler au bureau de délivrance des permis en soins communautaires de votre régie de la santé)

www.gov.bc.ca/residentialcarefacility (en anglais)

Assisted Living Registrar

(Registraire responsable du logement avec assistance)

Protège la santé et la sécurité des résidents vivant dans un logement avec assistance.

Victoria : 250 952-1369

Sans frais : 1 866 714-3378

Courriel : hlth.assistedlivingregistry@gov.bc.ca

www.health.gov.bc.ca/assisted/complaints.html (en anglais)

Services d'information et d'aiguillage

BC Centre for Elder Advocacy & Support — Seniors Abuse & Information Line (SAIL)

[Ligne téléphonique d'information sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées]

SAIL est un lieu sécuritaire à l'intention des personnes âgées et des personnes qui se soucient d'elles, pour parler à quelqu'un de situations où elles se sentent victimes de maltraitance ou pour recevoir de l'information sur la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées. Disponible tous les jours de 8 à 20 h, sauf jours fériés.

Tél. : 604 437-1940 ou **sans frais : 1 866 437-1940**

Service d'interprétation du lundi au vendredi, de 9 à 16 h.

SAIL est accessible par ATS.

ATS : 604 438-3359 ou **1 855 306-1443**

www.bcceas.ca (en anglais)

VictimLink BC

Il s'agit d'un service téléphonique sans frais, confidentiel et multilingue disponible partout en C.-B. et au Yukon tous les jours 24 heures sur 24. Il fournit de l'information et des services d'aiguillage à toutes les victimes d'actes criminels et du soutien immédiat en cas de crise aux victimes d'abus familiaux et sexuels.

Sans frais : 1 800 563-0808

VictimLinkBC est accessible par ATS.

ATS : 604 875-0885

Domestic Violence

Obtenez des renseignements sur les abus familiaux, les sources d'aide et la façon de demeurer en sécurité.

www.domesticviolencebc.ca (en anglais)

Provincial Office of Domestic Violence

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web du Provincial Office of Domestic Violence.

www.mcf.gov.bc.ca/podv/index.htm (en anglais)

BC Association of Aboriginal Friendship Centres

(Association des centres d'amitié autochtones de la C.-B.)

Visitez le site Web pour voir une vidéo de sensibilisation à la maltraitance et de prévention de celle-ci à l'égard des personnes âgées et d'autres documents.

www.bcaafc.com/programs/elders-programs (en anglais)

BC Association of Community Response Networks

(Association de la C.-B. de réseaux d'intervention communautaire)

Promeut la sécurité des communautés par le développement de réseaux d'intervention communautaire où des personnes, des entreprises et des organismes des secteurs privé et public unissent leurs efforts afin qu'on sache, dans la communauté, comment obtenir de l'aide et empêcher la maltraitance et la négligence à l'égard des adultes. Vous pouvez obtenir de l'information en ligne.

www.bccrns.ca (en anglais)

SeniorsBC

Le site Web du Ministry of Health fournit de l'information et des ressources pour des problèmes tels que la prévention de la maltraitance à l'égard des personnes âgées, la protection des consommateurs et la planification préalable des soins.

www.SeniorsBC.ca (en anglais)

Le gouvernement de la Colombie-Britannique remercie l'Alberta Elder Abuse Awareness Network d'avoir autorisé l'adaptation de son document.

The Ministry of Health acknowledges the financial support of the Canada-British Columbia Official Languages Agreement on French-Language Services. Le ministère de la Santé reconnaît le soutien financier de l'Entente Canada-Colombie-Britannique en matière de langues officielles pour les services en français.